



LE 15 JANVIER 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 15 janvier 2018 à 20 h, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Carignan, conseiller #3

8390-150118 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis décembre 2017
- . Rapport annuel des permis 2017

ADMINISTRATION

3C Certificat de la greffière concernant la formation des élus en matière d'éthique et de déontologie (art. 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale) – M. Michel Beaumont formation suivie auprès de la FQM le 1^{er} décembre 2017

8391-150118 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION #8365-041217**
ENTENTES VILLE DE BEUPRÉ AVEC LE CENTRE DES CONGRÈS
MONT STE-ANNE ET LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT la résolution #8365-041217 adoptée le 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT que la greffière doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite résolution ;

CONSIDÉRANT les informations fournies par le maire, notamment quant aux précisions additionnelles qui devaient être obtenues de Centre des congrès Mont Ste-Anne inc. avant d'approuver le texte de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de ne pas approuver de nouveau la résolution 8365-041217 adoptée le 4 décembre 2017, cette dernière n'ayant ainsi aucun effet.

8392-150118 **ENTENTES VILLE DE BEAUPRÉ AVEC LE CENTRE DES CONGRÈS MONT STE-ANNE ET LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT que pour assurer le maintien et la compétitivité du centre des congrès, Centre des congrès Mont Ste-Anne inc. (ci-après appelé « la Corporation ») envisage d'exécuter ou de faire exécuter des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'immeuble sis au 550, boul. du Beau Pré;

CONSIDÉRANT la demande soumise par la Corporation à la Ville afin que cette dernière contribue financièrement au projet;

CONSIDÉRANT les pouvoirs d'aide et de subvention conférés à la Ville par la *Loi sur les compétences municipales*, notamment au 4^e alinéa de l'article 90 de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans l'intérêt de sa population et de façon à assurer le développement et le maintien du centre des congrès sur son territoire, accepte de contribuer financièrement au projet;

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré à verser à la Ville un montant de 750 000 \$ dans le cadre du projet, selon les modalités et conditions prévues à l'entente à intervenir entre la Ville et la MRC;

CONSIDÉRANT le texte des ententes soumis à ce conseil en date du 15 janvier 2018, soit :

- Projet d'entente entre la Ville de Beaupré et Centre des congrès Mont Ste-Anne inc.;
- Projet d'entente entre la Ville de Beaupré et la MRC de La Côte-de-Beaupré.

CONSIDÉRANT qu'en plus des sommes devant être versées par la MRC à la Ville, l'implication financière de la Ville dans ce projet correspondra à un montant maximum de 3 269 000 \$ équivalent à un montant de 2 millions \$ plus un intérêt de 5,95 %, ledit montant étant payable sur 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est une considération essentielle au versement d'une partie de l'aide financière à être versée par la Ville, que l'ensemble du projet (centre des congrès, établissement hôtelier, condotels, etc.) génère des revenus de taxes additionnels selon ce que prévoit l'entente;

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville et la Corporation sera soumise à l'approbation des personnes habiles à voter du territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise le maire et la greffière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes identifiées au préambule de la présente résolution, soit :

- Projet d'entente entre la Ville de Beauré et Centre des congrès Mont Ste-Anne inc.;
- Projet d'entente entre la Ville de Beauré et la MRC de La Côte-de-Beauré.

QUE la signature de ces ententes par la Ville est conditionnelle à :

- Leur acceptation par Centre des congrès Mont Ste-Anne inc.;
- l'approbation de l'entente à intervenir entre Ville de Beauré et Centre des congrès Mont Ste-Anne inc. par les personnes habiles à voter du territoire de la Ville selon la procédure prévue pour un règlement d'emprunt.

8393-150118 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

8394-150118 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2017.

8395-150118 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1702256 à 1702269	171 304,13 \$
Journal des chèques 1702270 à 1702316	55 438,32 \$
Journal des chèques 1702317 à 1702336	40 639,64 \$
Journal des chèques 1702337 à 1702409	176 106,03 \$
Journal des chèques 1800001 à 1800017	207 237,91 \$

8396-150118 **AUTORISATION SIGNATURE VENTE DU LOT 5 889 229 (VRAC DLH INC.)**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) de vendre le terrain connu comme étant le lot 5 889 229 à « Vrac DLH inc. » au montant de 7 345,54 \$ plus les taxes applicables. Les frais de notaire seront assumés par l'acquéreur;
- b) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8397-150118 **COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$ à titre d'aide financière pour l'année 2018.

8398-150118 **SYMPOSIUM CANADIEN SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 13 AU 15 MARS 2018**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser M. Serge Simard et M. Michel Beaumont à participer au Symposium canadien sur les matières résiduelles qui se tiendra du 13 au 15 mars 2018 au coût de 565 \$ par personne et d'autoriser le remboursement des dépenses inhérentes.

8399-150118 **COLLOQUE « AU-DELÀ DE LA BIOMÉTHANISATION ET DU COMPOSTAGE – STRATÉGIE ET TECHNIQUES INNOVANTES » LE 5 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser M. Serge Simard et M. Michel Beaumont à participer au Colloque « Au-delà de la biométhanisation et du compostage – stratégie et techniques innovantes » qui se tiendra le 5 février 2018 au coût de 125 \$ par personne et d'autoriser le remboursement des dépenses inhérentes.

8400-150118 **REFINANCEMENT – PAIEMENT À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de payer, à même le surplus accumulé non affecté les montants suivants :

- Règlement 1177 13 418 \$
- Règlement 1171 83 853 \$

8401-150118 **ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique d'aide au développement économique de la Ville et d'abroger celle adoptée le 13 avril 2015 par la résolution #7089-130415.

8402-150118 **AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE #7 – CONSTRUCTION CITADELLE – AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant la recommandation positive de la firme Coarchitecture concernant le paiement du décompte progressif #7 des travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 38 680,96 \$ plus les taxes soit 44 473,44 \$ conditionnellement à l'obtention des quittances partielles et payable à même le budget courant.

8403-150118 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION ÉVÉNEMENTS D'HIVER DE QUÉBEC**

ATTENDU la demande d'aide financière déposée pour la tenue d'un nouvel événement participatif de ski de fond sur la Côte-de-Beaupré intitulé : « Loppet du Mont Ste-Anne » qui se tiendra le 31 mars 2018;

ATTENDU que plus de 1000 participants sont attendus avec leur famille et accompagnateur;

ATTENDU les retombées économiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que la Ville de Beaupré verse la somme de 7 500 \$ à la « Corporation événements d'hiver de Québec » à titre d'aide financière.

8404-150118 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT À MME LOUISE LANGEVIN DE RE/MAX POUR LA VENTE DE L'ÉDIFICE SIS AU 11 174 AV. ROYALE (ANCIENNE CAISSE)**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de renouveler le mandat de Mme Louise Langevin de la compagnie Re/Max pour la vente de l'édifice sis au 11174 av. Royale et d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8405-150118 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT À MME LOUISE LANGEVIN DE RE/MAX POUR LA VENTE DU TERRAIN DE LA RUE ST-LOUIS (LOT NO : 3 680 807)**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de renouveler le mandat de Mme Louise Langevin de la compagnie Re/Max pour la vente du terrain portant le numéro de lot 3 680 807 sis sur la rue St-Louis au coin de la rue Beauregard et d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8406-150118 **DÉROGATION MINEURE – 160, RUE DES PIGNONS**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 160, rue des Pignons a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal à 4,85 mètres au lieu de 6 mètres comme elle est prescrite à la grille des spécifications pour la zone 53-H suivant l'article 91 du Règlement de zonage 1192;

ATTENDU que cet immeuble fait partie d'un groupe de bâtiments de type jumelé à l'intérieur d'une copropriété comprenant au total 9 unités (jumelé ou en rangée), dont 6 sont déjà construits;

ATTENDU que l'architecture des bâtiments comprenait un espace de rangement en façade principale et que lors de la demande de permis de construction, le bâtiment incluant le rangement annexé dessiné au plan d'implantation projeté était situé à une distance de 6,30 mètres de la limite avant;

ATTENDU que suivant le certificat de localisation produit à la suite de la construction, la marge de recul avant du bâtiment, qui est calculée à partir de l'espace de rangement annexé au bâtiment principal est de 4,85 mètres, alors que le coin de la maison est situé à 6,18 mètres;

ATTENDU que l'ensemble des bâtiments a été construit par un entrepreneur et non par le propriétaire, que ce dernier a acquis la construction de l'entrepreneur, en l'occurrence construction CDE;

ATTENDU que les vérifications des certificats de localisation des six (6) unités construites, 4 sont conformes, alors que le bâtiment adjacent au demandeur est également non conforme pour la même raison mentionnée ci-dessus;

ATTENDU qu'il est impossible d'alléguer une présomption de mauvaise foi dans la présente requête et que celle-ci ne doit pas être vue comme une façon d'éviter l'application stricte du règlement qui aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété et ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol conformément aux dispositions du Règlement sur les dérogations mineures numéro 1195;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 160, rue des Pignons afin de prescrire à 4,85 mètres la marge de recul avant au lieu de 6 mètres comme elle est prescrite à la grille des spécifications pour la zone 53-H suivant l'article 91 du Règlement de zonage 1192.

8407-150118 **PROJET DE CONSTRUCTION – 11 697, AVENUE ROYALE**

ATTENDU que la propriétaire du lot 6 189 147, nouvellement créé, a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée ainsi que la construction d'un garage détaché du bâtiment principal et que cette nouvelle construction sera désignée comme étant le 11 697, avenue Royale;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés

dans le règlement et que la construction projetée s'intègre au cadre bâti du milieu et que le garage s'harmonise à l'architecture du bâtiment principal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction pour le bâtiment principal et le garage suivant les plans déposés.

8408-150118 **EMBAUCHE ET SALAIRE DE M. DANIEL DUFOUR**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'embaucher M. Daniel Dufour à titre de surnuméraire temporaire à temps partiel pour l'équipe de déneigement et le salaire sera celui fixé à l'échelon 2, rétroactivement à la date d'embauche.

8409-150118 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES MOTRICES AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour l'acquisition d'un camion 6 roues motrices avec équipement à neige;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres et l'estimation des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8410-150118 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CANALISATION DE LA COULÉE DU SECTEUR HAUT BEUPRÉ**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour les services professionnels en ingénierie pour la canalisation de la coulée du secteur Haut-Beupré;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres, la grille de pondération et d'évaluation, la liste des entreprises invitées à soumissionner et l'estimation des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8411-150118 **EMBAUCHE DE M. THOMAS BÉLANGER À TITRE DE SURNUMÉRAIRE, TEMPORAIRE À CONTRAT POUR L'ÉQUIPE DE DÉNEIGEMENT DE NUIT**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'embaucher M. Thomas Bélanger à titre de surnuméraire temporaire à contrat pour l'équipe de déneigement et le salaire sera celui fixé à l'échelon 1.

8412-150118 **EMBAUCHE DE M. JEAN YVES TREMBLAY À TITRE DE SURNUMÉRAIRE TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL À L'ÉQUIPE DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'embaucher M. Thomas Bélanger à titre de surnuméraire temporaire à temps partiel pour l'équipe de déneigement et le salaire sera celui fixé à l'échelon 1.

8413-150118 **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT AUX EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de rembourser des frais de déplacement aux employés d'entretien des patinoires. Le calcul devra se faire à partir du Pavillon le Boisclair au coût de 0,54 \$ du kilomètre.

8414-150118 **MANDAT À M. JOCELYN BOILARD DE LA FIRME « RÉGIS CÔTÉ ET ASSOCIÉS » CONCERNANT LES COMPTOIRS ET PANNEAUX MUREAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de mandater M. Jocelyn Boilard, architecte de la firme « Régis Côté et Associés » concernant les comptoirs et panneaux muraux du centre multifonctionnel des loisirs, le tout suivant l'offre de services datée du 19 décembre 2017.

8415-150118 **CLUB PICKLEBALL – DEMANDE GRATUITÉ SALLE AU PAVILLON LE BOISCLAIR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de prêter le rez-de-chaussée du Pavillon Le Boisclair pour la tenue d'un 5 à 7 le 26 janvier 2018.

8416-150118 **ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET AVIS FAVORABLE À L'ÉGARD DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré est en vigueur depuis le 2 février 2011;

CONSIDÉRANT que l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Côte-de-Beaupré a transmis le 20 septembre 2017 à l'ensemble des municipalités de la MRC leur plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaupré pourra par la suite, si elle le désire, signer des ententes intermunicipales avec les villes de la MRC qui offrent d'autres services de secours tel que le sauvetage en espaces clos, le sauvetage nautique, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la Ville de Beaupré :

- a) Adopte le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de la Côte-de-Beaupré le 20 septembre 2017;
- b) Émet un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

8417-150118 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1225 CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ SUITE À L'ÉLECTION GÉNÉRALE DE NOVEMBRE 2017**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1225 concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville suite à l'élection générale de novembre 2017. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante par M. Renaud.

8418-150118 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1226 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1226 décrétant les normes en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière suite aux amendements apportés au règlement original et à la modification de certains noms de rues. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Bruit camion au dépôt à neige, mesure d'atténuation
- Placette rue des Coteaux - réunion des jeunes de la polyvalente
- Affiche défense de fumer

8419-150118 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 42.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe